

## Projet Urbain - Secteur de la Place de la Révolution

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : En novembre 1991, la Ville de Besançon signait avec l'État, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et l'Union des Commerçants, un protocole d'accord pour le développement urbain du commerce et de l'artisanat.

Cette opération de revitalisation du centre-ville est le complément économique aux actions municipales déjà engagées en matière de mise en valeur du centre ancien.

Parmi les thèmes définis dans le protocole d'accord, figure le développement de nouveaux lieux d'activité. La restructuration de la Place du Marché en est le point essentiel.

A partir de 1991, dans le cadre de Grand Centre, la Ville et la Chambre de Commerce ont conduit en concertation et études pour définir les objectifs d'un projet «Place du Marché» ; ce travail a porté sur l'information et la consultation des acteurs du marché, sur le site historique et architectural, sur la réalité économique des marchés et plus particulièrement de celui de Besançon. Il s'est traduit par un «livre blanc» remis à l'Association Grand Centre début 1994 dont les options qui se dégagent sont issues de la volonté de développer le marché de Besançon sous son aspect marché couvert, mais aussi marchés de déballage, pour en faire un centre attractif à même de participer à une nouvelle dynamique commerciale du centre-ville.

Le projet qui reste à élaborer doit prendre la dimension d'un aménagement de quartier, dont la place constituera l'élément central.

Le périmètre fonctionnel de ce quartier peut être défini par l'espace compris entre le pont Battant, le pont Denfert Rochereau et la rue Gustave Courbet.

La Place du Marché, le Musée et le Conservatoire National de Région occupent les emplacements privilégiés, mais ne sont pas à même à eux seuls aujourd'hui de créer l'événement quotidien nécessaire à la vie du quartier et à son rayonnement dans la ville.

La réalisation d'une place piétonne dans la continuité des aménagements de la rue des Granges, de la rue Gustave Courbet, du quai Vauban, participera à l'extension du plateau piétonnier. Cette place devra s'inscrire avec la Place du Huit Septembre et la Place Granvelle dans un ensemble de référence pour le centre ancien ; son traitement devra être particulièrement soigné en ce qui concerne :

- 1) la prise en compte du fonctionnement du musée,
- 2) le choix et la mise en place des matériaux au sol,
- 3) la recherche d'intégration d'œuvres d'art ou de végétaux,
- 4) le mobilier urbain.

Une place nécessite une animation plurielle. Les marchés de déballages sous leurs diverses formes, leurs diversités, leur périodicité et leurs thèmes assureront en partie cette fonction ; d'autres manifestations ou événements exceptionnels de type culturel ou autres doivent pouvoir se développer sur le site.

Le positionnement du nouveau marché couvert devra permettre de générer un flux piéton et commercial avec la place et conforter les activités commerciales sédentaires du secteur. Il ne peut ni ne doit être un élément autonome. C'est pourquoi le site de l'îlot Paris est une hypothèse de travail

qui concentre les facteurs de dynamique urbaine. Néanmoins, le seul marché couvert ne saurait être l'élément unique de la revitalisation du centre-ville. Il faut assurer une présence forte d'équipements et de services, capables de générer les mouvements porteurs d'activités. Le marché couvert doit donc s'adjoindre un programme complémentaire à fort pouvoir d'attraction (commerces, spectacles, services... ou logements).

La circulation et le stationnement ont un rôle déterminant dans l'intérêt et la réussite de cette opération. La réflexion en cours sur les déplacements urbains intégrera le projet de développement de la place du Marché. En matière de stationnement, le parking des Remparts Dérasés, dans une gestion organisant une meilleure rotation des véhicules, desservira suffisamment ce secteur pour qu'il ne soit pas utile d'y construire un second ouvrage.

Afin de pouvoir poursuivre l'élaboration de ce projet urbain, il convient :

- d'en arrêter les grandes options :
  - . piétonnisation de la Place du Marché,
  - . suppression de l'allée couverte existante,
  - . réalisation d'un nouveau marché couvert au sein d'un complexe d'activité et des surfaces annexes,
  - . reconsidération de l'ensemble des déplacements urbains du quartier,
  - . recherche d'un fonctionnement transitoire,
  - . recherche d'un mode de gestion dynamique du marché couvert,
- d'engager des études nécessaires :
  - . à la validation de l'îlot Paris comme site d'accueil privilégié du marché couvert et activités connexes,
  - . à la recherche de ces activités, de préférence commerciales et compatibles avec le marché,
  - . à la prise en compte des aspirations des utilisateurs actuels et potentiels du marché sous ses diverses formes.

Pour ce faire, il est proposé de mettre en place une équipe pluridisciplinaire ayant compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme commercial, pour proposer un programme d'équipements liés au marché et préparer la consultation d'architectes sur l'ensemble du périmètre retenu.

Les travaux de cette équipe devront déboucher sur un rapport qui sera soumis à une commission de travail composée d'élus municipaux, de représentants des chambres consulaires et de représentants d'associations intéressées.

Cette réflexion sur l'aménagement du quartier du marché à moyen terme, doit être accompagnée par le développement d'actions ponctuelles ou régulières en matière de marché de déballage.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le principe de ce projet urbain secteur de la Place de la Révolution,
- autoriser M. le Maire à rechercher et missionner les prestataires.

**M. LE MAIRE :** Jean PONÇOT avait souhaité mettre cette opération dans un contexte plus général de revitalisation du centre-ville. Il m'a envoyé le texte de l'intervention qu'il souhaitait faire et je vais le résumer.

C'est en équilibre avec le démarrage de la ZAC de Châteaufarine et pour répondre à l'inquiétude de l'Union des Commerçants et de la Chambre de Commerce, qu'avait été lancée l'idée d'une opération Grand Centre. Cette opération Grand Centre depuis trois ans maintenant, fonctionne avec des moments plus forts que d'autres et la Ville a souhaité renforcer les activités du centre et des projets sont en cours de réalisation. Ce sont : le Centre d'Affaires la City, le CLA, l'extension du Campus Universitaire de Lettres, notamment avec les amphis de la rue Sarraill et de la rue Mégevand, la construction de chambres d'étudiants à la cité Canot avec les HLM de la Ville et rue Mégevand cet automne avec la SAIEMB, le développement du Palais de Justice autour d'un projet qui maintenant prend forme avec parallèlement le déplacement de l'école de l'Arsenal dans l'impasse Granvelle. Il y a aussi la volonté des élus d'augmenter le temps de présence des touristes au centre-ville par une mise en valeur de la qualité architecturale de certains bâtiments, par la protection du patrimoine qui a permis d'étendre le secteur sauvegardé de Besançon à toute la Boucle du Doubs, par le plan de jalonnement des monuments, le développement du tourisme fluvial, les projets d'extension des activités Citadelle et de création d'un téléphérique, la volonté de renforcer le rôle culturel dans le centre-ville : Musée du Temps, Centre Pierre Bayle, Kursaal, Théâtre, Centre Dramatique National rénové, agrandi... Donc tout cela montre que ce sont des activités nouvelles ou relancées au centre-ville et il faut, pour que ce soit efficace, apporter une solution au problème du transport et de circulation, c'est à quoi s'attachent nos collègues JUSSIAUX et RÉGNIER. En même temps, les problèmes de parking sont étudiés. Donc un centre-ville animé et un centre-ville où les problèmes de circulation, de stationnement pourront être améliorés.

Et enfin, cette réflexion a été menée par le Service Économique avec les autres acteurs économiques dans la structure du Grand Centre, la Chambre de Commerce, la Chambre de Métiers en concertation avec les résidents et les habitants du centre-ville. Dans tout ce contexte plus vaste, depuis trois ans la restructuration de la place du Marché nous est apparue comme un point essentiel. La dimension de cet aménagement, c'est d'abord la place, élément central, mais c'est aussi tout le périmètre autour de cette place entre le pont Battant, le pont Denfert Rochereau, la rue Gustave Courbet, c'est la réalisation d'une place piétonne avec la suppression à terme de l'allée couverte et la prise en compte du Musée qui s'ouvrira sur cette place afin de devenir un centre de convivialité importante. En même temps, l'actuel marché couvert sera agrandi, augmenté du côté de l'îlot Paris formant un ensemble plus cohérent qui permettra donc de mettre dans un même endroit tous les métiers qui sont actuellement soit dans l'allée couverte, soit au marché couvert. Pour cela, il faut engager un certain nombre d'études, accepter le principe de cette restructuration et mettre en place une équipe pluridisciplinaire qui aura compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme commercial pour proposer un programme cohérent avec le marché qui sera le point central. Il faudra consulter les architectes sur l'ensemble du périmètre retenu. Au niveau du stationnement des véhicules, il nous est indiqué qu'il devrait exister un lien important entre le futur marché couvert et le parking des Remparts Dérasés, un accès peut-être direct, souterrain s'il le faut et en tout cas une meilleure gestion par une rotation plus importante des 800 places du parking des Remparts Dérasés, ce qui nous paraîtrait suffisant en relançant toutes les activités de la place du Marché.

Voilà ce qu'aurait souhaité vous dire Jean PONÇOT mais bien entendu, nous sommes là pour répondre à vos propositions.

**Mme DUVERGET :** Monsieur le Maire, une nouvelle fois un projet d'aménagement de la place du Marché est soumis à notre réflexion mais il en est toujours au stade des études non chiffrées d'ailleurs. Quant à la réalisation, elle est envisagée à moyen terme, je cite. Quel sens faut-il accorder à

cette expression sibylline ? La relance de ce sujet à cette période n'entre-t-elle pas comme je le subodore dans la politique des bulles de savon ?

**M. MAILLARD :** Je voudrais aller dans le même sens, j'ai l'impression Monsieur le Maire que vous nous faites rêver sur un sujet qui est très important pour l'économie de Besançon. Il me semble que l'image d'une ville se fait davantage sur la vitalité de son centre que sur la communication de sa Municipalité, sur les qualités de gestion de son Maire. Le centre-ville, c'est quelque chose d'essentiel, c'est traversé par une partie importante des visiteurs, donc par une partie importante des futurs investisseurs. Or aujourd'hui, quand on discute avec les commerçants qui sont implantés au centre-ville et qui se battent pour survivre dans ce cœur de la Ville, ils nous disent qu'ils ont fréquemment la visite de touristes ou de personnes qui viennent voir Besançon et qui, arrivés au centre-ville, disent aux commerçants : pourriez-vous nous indiquer le centre-ville ? Il s'agit d'un dossier important qui a fait l'objet déjà de nombreuses études parce que les premières études ont commencé en 1991, et même bien avant. On se voit encore en train de se demander s'il est utile de mettre en place une équipe pluridisciplinaire ayant des compétences en matière d'aménagement, en matière d'urbanisme commercial etc. pour préparer de futures consultations d'architectes. Est-ce que vous ne croyez pas qu'on est en train de faire durer le plaisir en cumulant les études, en cumulant les groupes de travail pour essayer de gagner du temps parce que peut-être la Ville ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour engager ce type d'opération.

Et d'ailleurs, et Mme DUVERGET l'a bien rappelé, vous prenez énormément de précautions en matière d'engagement parce que vous dites que cette équipe pluridisciplinaire va préparer, va conduire une réflexion supplémentaire qui va permettre de préparer éventuellement la réalisation de travaux à moyen terme. Moyen terme pour moi, cela veut dire 4 à 5 ans, est-ce que Besançon peut se permettre aujourd'hui dans la situation économique de son centre où on voit des commerces se fermer en permanence, d'attendre encore 4 ans pour commencer à envisager des réalisations en matière de développement ?

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie : quand on va trop vite, type aménagement de la Citadelle, vous dites il faut aller plus lentement, il faut prendre son temps.

**M. MAILLARD :** C'est moins important.

**M. LE MAIRE :** Oh, c'est tout aussi important dans deux secteurs différents, et quand on prend son temps, on réfléchit, on a déjà quand même un dossier qui commence à devenir intéressant et sérieux, vous dites : vous faites durer le plaisir. Comme si on était là pour faire durer un plaisir. C'est vrai, c'est le rôle aussi, je le disais tout à l'heure, d'une opposition de dire là vous faites de telle façon, il faut effectivement critiquer. Vous parliez des commerçants du centre-ville, je ne sais pas si vous les fréquentez mais moi je les fréquente beaucoup. Le marché je ne sais pas si vous y allez, moi j'y vais toutes les semaines, je connais les problèmes de la place du Marché, les commerçants, etc. je les connais bien, je les écoute et j'essaie de savoir. Mais nous dire ici que des touristes arrivent et ne savent pas qu'ils sont au centre-ville, ce sont des dires, ce qui est différent.

**M. HINTZY :** Je relève que dans ce rapport la dénomination officielle de la place de la Révolution est souvent transformée en place du Marché. On peut avoir en république des appréciations diverses sur la révolution, ce ne sera pas mon propos ce soir mais en revanche c'est la spécificité commerciale de cette place qui m'arrête et les Bisontins tiennent beaucoup au marché du centre-ville et n'en souhaitent pas la disparition. Je crois pouvoir dire qu'ils apprécieront tout autant le réaménagement de la place de la Révolution et son ouverture comme nouvel espace culturel d'animation de la Ville, c'est précisément le souhait de la Commission d'Urbanisme et de son Adjoint Jean PONÇOT.

Ce sera peut-être aussi un espace civique, les faits le diront et c'est dans cette optique que s'ouvrent les réflexions sur l'aménagement de cette place de la Révolution qui pourra ainsi véritablement retrouver son nom. Comme je souhaite qu'à la satisfaction des consommateurs bisontins s'ajoute celle réclamée par M. MAILLARD, la satisfaction des touristes pour les magnifiques monuments qui la bordent et qui ont besoin d'être mis en vitrine si je puis dire, le Conservatoire National de Région, le Musée des Beaux-Arts, l'Hôtel Goudimel et aussi pour la mise à disposition d'un nouvel espace festif que les Bisontins ne manqueront pas d'investir.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Je voudrais dire que j'étais présente à la dernière Commission d'Urbanisme où on a parlé de cette place du Marché ou place de la Révolution. M. PONÇOT n'est pas là ce soir, je voudrais dire que nous avons eu un très bon débat sur ce sujet-là, on a pris le temps d'approfondir la question. Je crois qu'il y a deux aspects sur cette rénovation : il y a la piétonnisation redonnée à la place, sa vocation première et je crois que là-dessus il y a eu unanimité ; par contre, j'ai soulevé un petit peu le problème par rapport à l'aspect marchand, commerce. Une enquête très fine a été faite auprès des commerçants et j'ai demandé pourquoi on n'a pas fait une enquête correspondante auprès des consommateurs. Les commerçants c'est l'offre mais il y a aussi ceux qui achètent et ceux qui représentent la demande. Donc, pour le déplacement de la halle couverte qui est sur la place du Marché et pour le devenir de l'espace qui est près de l'îlot Paris, il semblerait intéressant de savoir quelles sont les réelles demandes des consommateurs. Je ne parle pas forcément des associations de consommateurs. Je crois que cela a été pris en compte et c'est noté dans le rapport. Pour ma part, je suis assez satisfaite de la façon dont on a travaillé à la Commission et je tiens à le dire.

**M. NACHIN** : Je suis un petit peu surpris parce que depuis 1991 on a mandaté, on a organisé des études pour étudier le devenir de cette place de la Révolution pour faire plaisir à Claude HINTZY...

**M. LE MAIRE** : On peut l'appeler place Labouré aussi, ce fut son nom.

**M. NACHIN** : Je suis surpris que ces études qui ont coûté très cher et ici on a déjà soulevé la question du coût des études, aient abouti simplement à définir les grandes options suivantes : piétonnisation de la place du Marché, tout le monde je pense pouvait l'imaginer, suppression allée couverte existante, je crois que tout le monde aussi pouvait penser qu'il fallait la supprimer elle est tellement horrible, réalisation d'un nouveau marché couvert au sein d'un complexe d'activités et des surfaces annexes, là on pouvait l'imaginer facilement sans faire des études très approfondies, reconsidération de l'ensemble, recherche d'un fonctionnement transitoire, etc. Tout cela, je crois que quelqu'un, avec un tout petit peu de bon sens, aurait pu aboutir à ces conclusions sans pour autant faire des études qui ont été, comme chacun sait, très coûteuses. Vous demandez qu'on vous autorise à chercher et missionner des prestataires. De quelle sorte de prestataires s'agit-il ? C'est une question que je vous pose.

**M. JACQUEMIN** : C'est vrai qu'en Commission d'Urbanisme, commission à laquelle j'ai assisté d'ailleurs, la conversation a été intéressante sur les perspectives éventuelles d'un aménagement de la place du Marché. Certains sujets comme la piétonnisation ou l'utilisation de l'îlot Paris ont été débattus, pour ma part je l'ai fait avec intérêt, mais permettez-moi de dire aujourd'hui que je ne vois pas pourquoi vous revenez devant ce Conseil Municipal pour une délibération dont je ne comprends pas bien le sens. Il y a des années et des années, cela remonte à avant 1991, cela a été déjà un débat de la dernière campagne électorale, depuis bien des années tout le monde est bien d'accord de l'urgence d'une réflexion, d'une rénovation, d'une restauration de ce qui est l'une des grandes places du vieux Besançon et que tout le temps perdu aujourd'hui qui est déjà très important ne semble pas devoir être rattrapé dans des délais bien brefs. Je rappelle tout de même que dans le cadre de

l'opération Grand Centre, si ma mémoire ne me fait pas défaut, plus de 3 MF ont été dépensés en frais d'études sur divers sujets dont celui de la place du Marché.

Je m'étonne aujourd'hui qu'on nous ramène à nouveau une délibération pour dire, attention on va faire quelque chose sur la place du Marché, on va engager des études, il y aura des équipes pluridisciplinaires et vous allez voir ce qu'on va voir. Tout cela, Monsieur le Maire, commence à m'amuser un petit peu parce qu'il y a longtemps que ces études devraient être faites et aujourd'hui vous devriez déposer sur notre bureau le projet ficelé de la rénovation de cette place du Marché. En plus, vous nous amusez il faut bien le dire, car vous ne donnez aucune date, aucun délai, vous ne dites pas quand on pourra réexaminer réellement ce projet, aucun coût naturellement et je pense que cette délibération n'a pas grand sens. Je me joins à Pierre MAILLARD pour dire que vous avez pris une lourde responsabilité en n'engageant pas les rénovations nécessaires en leur temps notamment pour soutenir l'activité du centre de la ville, que ce centre soit effectivement un vrai centre-ville, qu'il soit attractif pour ses habitants et pour le tourisme et qu'aujourd'hui nous ne pouvons que regretter le retard pris mais qui ne s'annonce pas devoir être rattrapé.

**M. ANTONY :** Monsieur le Maire, j'ai une pensée émue pour notre ami Jean PONÇOT qui, mieux que moi, pourrait expliquer ce rapport. Depuis moins d'une année, je fais partie de Grand Centre et j'essaie de comprendre comment cela a fonctionné. Je voudrais, à l'intention de mes collègues, rappeler qu'en 1991 lorsque l'Association Grand Centre s'est mise en place, elle a regroupé la Chambre de Commerce, la Chambre de Métiers, le Délégué au Commerce et à l'Artisanat, la Préfecture, l'Union des Commerçants et bien sûr la Ville. Il s'agissait de revitaliser le centre-ville et quand je dis le centre c'est toute la boucle et même un petit peu au-delà. Il a fallu en effet et je m'en suis inquiété comme M. JACQUEMIN, payer des études. Cet argent n'a pas été gaspillé, les études ont été conduites de façon partenariale. C'est seulement au début de l'année 1994 que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs nous a remis son livre blanc. Il faut le savoir Monsieur JACQUEMIN, j'en suis désolé. Je ne l'attaque pas, je dis c'est un constat, il a fallu prendre le temps de travailler, faire naître des habitudes de travail en commun, réunir des hommes venus d'horizons différents et je crois que cet état d'esprit existe aujourd'hui.

Dans les différents projets d'aménagement du centre-ville, il n'y a pas que la place du Marché ; la Chambre de Commerce nous a proposé d'autres lieux qui permettraient peut-être de faire un maillage dans des emplacements du centre-ville où le commerce est peu présent. Le seul ennui, c'est que nous n'avons pas la maîtrise du sol dans ces lieux, je pense par exemple à l'autogare, au collège Lumière, au port fluvial. La Ville n'a la maîtrise que de la place du Marché et c'est pour cela que nous vous proposons aujourd'hui ce dossier, à l'issue de cette réflexion longue qui a pris effectivement trois ans. Nous pouvons tous le regretter mais je pense qu'il fallait là aussi prendre son temps et tout à l'heure vous avez entendu Mme FOLSCHWEILLER regretter que peut-être nous n'ayons pas associé davantage de partenaires. Il s'agit aujourd'hui de valider une proposition, ce n'est pas aussi simple, nos partenaires commerçants de l'allée couverte ne voient pas d'un très bon œil la fermeture de leur allée couverte. Il a fallu réfléchir à une solution transitoire, il a fallu choisir un emplacement et ce n'était pas évident de dire que ce serait là dans l'îlot Paris derrière le Musée qu'il fallait installer le nouveau marché, pourquoi ? Parce que nos amis commerçants ont peur de perdre des clients qui ne trouveront pas nécessairement le chemin pour aller les retrouver là. Je crois qu'il s'agit aussi de réussir, après réflexion, ce qu'on va réaliser derrière ce Musée. Cela pourrait être un bâtiment qui ne serait pas seulement un marché mais qui intégrerait d'autres activités commerciales de façon à y amener d'autres habitants de Besançon. Il faut également prévoir un emplacement de parking pour ces commerçants non sédentaires.

C'est un gros projet qui n'est pas élaboré mais assez réfléchi et qu'il s'agirait de valider. Est-ce que c'est aller trop lentement que de demander à une équipe pluridisciplinaire de préciser quel serait le mode de gestion de cet outil au niveau du commerce bisontin par exemple ? Voilà une des

questions à laquelle je n'ai pas de réponse et tous les partenaires que j'ai cités n'en ont pas plus que moi. Est-ce que cela doit être une régie, une société d'économie mixte ou un GIE ? Concernant le problème de parking des éventuels clients, est-ce qu'il faut prévoir un nouveau parking ou mieux gérer celui qui existe sur les Remparts Dérasés ? Il existe un problème de circulation, c'est pourquoi il nous est proposé un périmètre qui va depuis le pont Battant jusqu'au pont Denfert Rochereau. Ce n'est pas mon rôle, ce n'est pas ma délégation mais je pense que c'est cela que Jean PONÇOT vous aurait expliqué ce soir beaucoup mieux que je ne l'ai fait. La Ville a montré sa volonté par une politique d'achat au fur et à mesure qu'elle le pouvait d'immeuble de l'îlot Paris. Elle veut accompagner le processus mais encore une fois ce n'est pas complètement validé.

**M. DE SURY :** Je voudrais intervenir sur deux points. Le premier, je crois qu'on l'a déjà un peu dit mais je pense important que la réflexion sur la place du Marché soit élargie à des problèmes autres que des problèmes commerciaux. Jusqu'à présent, le groupe de travail a peut-être trop privilégié cet aspect via la Chambre de Commerce et la Chambre de Métiers. Je pense qu'il est important d'élargir la réflexion à d'autres aspects que l'aspect commercial. La place du Marché est un élément essentiel de l'animation de la Ville et pas simplement sur le plan commercial.

Je voudrais faire une deuxième réflexion : on a parlé et on a critiqué les études qui ont été menées et financées sur ce plan-là. Ces études sont nécessaires mais je voudrais dire aussi que des expériences antérieures m'ont fait dire que souvent le prix d'une étude est élevé parce que travaillent sur des études des gens qui n'apportent peut-être pas toujours des réflexions extrêmement pertinentes. J'ai l'expérience car j'ai été amené à financer des marchés d'études ; quand on voyait les gens sur la période proposition, on trouvait des gens de premier plan. Et puis au moment où l'étude était faite, ce n'était pas du tout les mêmes personnes qui faisaient elles-mêmes l'étude et on avait quelquefois des tâcherons. Autrement dit, je me demande si on ne pourrait pas financer non pas des études mais des réflexions apportées par des gens de tout premier plan et qui n'apporteraient pas des études mais permettraient aux équipes de la Ville et aux élus de réfléchir, c'est-à-dire qu'ils apporteraient des idées à partir desquelles la réflexion des services et des élus serait menée. Autrement dit, à ce moment-là, les coûts d'études seraient beaucoup plus faibles parce que même si on finance un grand bonhomme à un coût élevé, cela n'a rien à voir avec des études menées par des tâcherons pendant six mois.

**M. LE MAIRE :** Il faut dire que le coût des études dont parlait M. JACQUEMIN tout à l'heure concerne l'ensemble du grand centre et que pour cette place du Marché, il y eut quelque 200 000 F d'études, ce qui est relativement modeste. Ce qui vous est demandé aujourd'hui, c'est d'accepter les grandes options qui sont indiquées dans ce rapport, d'engager des études au niveau d'une équipe pluridisciplinaire ; quant au calendrier, je crois qu'il se trouvait dans le livre blanc : ce serait 1995 pour organiser le concours, ensuite trouver les financements courant d'année 1995 et les travaux pourraient se réaliser en 1996, 1997, 1998. Pour trois années de travaux, je crois quand même qu'il valait le coup de réfléchir car cela engage effectivement l'urbanisation, les circuits, l'animation, etc. de la Ville de façon importante et je ne pense pas qu'on ait perdu tellement de temps. Et puis en plus ce sont des projets dont il faudra trouver le financement et on ne peut pas non plus investir dans tous les domaines, il faut prendre du temps pour cela.

**M. NACHIN :** Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à ma question concernant les prestataires que vous devez missionner, j'ai demandé de qui s'agissait-il. Je veux ajouter que je suis totalement d'accord avec les deux propositions qui viennent d'être faites par M. DE SURY. La première, ne pas prendre en compte uniquement l'aspect commercial de l'avenir de cette place et la seconde de faire appel à une personnalité d'envergure pour piloter un projet qui pourra être étudié d'une façon plus approfondie par exemple par les services municipaux.

**M. LE MAIRE :** Pour les prestataires, puisqu'il faut les rechercher, je ne peux pas vous dire qui c'est.

**M. JACQUEMIN :** Je veux dire simplement Monsieur le Maire que le réaménagement de ce quartier, parce que finalement il s'agit d'un quartier, est bien une grosse opération d'urbanisme. Il est clair que cela a des incidences sur le fonctionnement même de tout un quartier, de la circulation, de la piétonnisation, des transports urbains et de la vie culturelle puisqu'il y a là le Musée, le Conservatoire. Il n'y a pas effectivement là qu'une opération à la seule destination des commerçants pour autant que ce sujet-là soit très important. Cela veut dire aussi que Grand Centre n'a pas eu sur cette opération-là beaucoup d'effet. On nous dit que la Chambre de Commerce a fait connaître ses conclusions par ce livre blanc tardivement, mais la Chambre de Commerce ne fait pas la politique d'urbanisme de la Ville et ce projet la dépasse complètement à part dans le volet commercial.

Ceci étant dit, puisque vous nous demandez à nouveau d'engager des réflexions et de mettre en place de nouvelles équipes, je voudrais tout de même -puisque je sais que certains services, certaines équipes d'architectes travaillent- être éclairé sur ce qui existe comme étude. Quel est le travail déjà effectué ? Il y a un travail qui est effectué, peut-on en avoir connaissance, peut-on avoir communication des dossiers ? C'est cela que je voudrais savoir, vous nous demandez d'aller plus loin mais plus loin par rapport à quoi ?

**M. LE MAIRE :** La Commission d'Urbanisme en a déjà débattu et on vous enverra le livre blanc.

**M. JACQUEMIN :** Alors le livre blanc je le connais, ce n'est pas de cela que je veux parler, ce sont des études faites.

**M. LE MAIRE :** L'essentiel se trouve dans le livre blanc qui a été fait par la Chambre de Commerce, la Chambre de Métiers, nos services bien entendu, un certain nombre d'architectes d'ailleurs proches de la place, etc. On a fait travailler le maximum de partenaires, l'Union des Commerçants, maintenant je crois qu'il faut prendre une direction bien précise, c'est indiqué là dans le rapport et puis on organise en 1995 ce concours avec une équipe pluridisciplinaire, l'Urbanisme, l'Équipement etc. et on poursuit. Voilà ce qui vous est demandé, c'est tout. Pour plus amples informations, adressez-vous à la Commission d'Urbanisme, à nos services, demandez le livre blanc et vous aurez l'ensemble des réflexions qui ont été menées jusqu'à présent pour cette place de la Révolution.

**M. JACQUEMIN :** Une explication de vote.

**M. LE MAIRE :** Oui, c'est toujours manque d'information quand vous vous abstenez, d'accord. J'ai compris.

**M. JACQUEMIN :** Non mais communiquez-nous les dossiers qui existent.

**M. LE MAIRE :** Mais il suffit de les demander.

**M. JACQUEMIN :** Non, Monsieur le Maire, j'appartiens à la Commission d'Urbanisme et on nous a pas sorti les dossiers d'études.

**M. LE MAIRE :** Vous n'avez pas eu tous les renseignements à la Commission ?

**M. JACQUEMIN :** Non.



**M. LE MAIRE** : Donc j'ai noté un certain nombre d'abstentions. Il n'y a pas d'oppositions ?  
Rapport adopté.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (9 Conseillers s'abstenant), adopte les propositions du Rapporteur.